

Délibération des représentant-es des personnels à la formation spécialisée du Comité social d'administration de Haute-Garonne du 17 juillet 2026

Les représentants de la formation spécialisée du comité social d'administration de Haute-Garonne de la DRFiP réunis en formation spécialisée le vendredi 17 juillet 2026 consécutivement au désaccord constaté au sujet de la procédure d'alerte déposée le vendredi 10 juillet 2026 relatif aux températures excessives constatées à la Cité administrative de Toulouse ont voté la délibération suivante :

1/ Le constat

A ce jour, quatre de nos collègues ont été victimes, à des degrés divers, de malaises consécutifs à l'ambiance thermique qui règne dans les bureaux occupés par la DRFiP 31 à la Cité administrative. Ces agents sont issus des services SIE et SIP. Les acteurs de prévention de la DRFiP 31 ont dans cette même instance prévenus des limites du système de rafraîchissement imposé par la préfecture sans être écoutés. Les représentant-es des personnels ont voté une délibération 13 décembre 2024 qui exposait une partie des écueils rencontrés à la nouvelle Cité. Les personnels paient aujourd'hui au prix de leur santé et de la dégradation de leurs conditions de travail le mépris affiché par la préfecture et la DRFiP 31 aux préconisations des médecins et de l'inspecteur santé et sécurité au travail.

- un représentant de la formation spécialisée s'est rendu hier jeudi après midi dans les locaux de ces deux services pour relever des températures ainsi que les témoignages des agents concernant leurs conditions de travail.

Les éléments suivants ont été recueillis :

- Le dispositif de rafraîchissement est insuffisant et dysfonctionne, malgré les dires le jour même d'un technicien de l'entreprise sous-traitante qui est intervenu pour vérifier le fonctionnement des bouches de sortie d'air des bureaux du service SIE. Ce 16 juillet après midi, la température extérieure annoncée par Météo France à Toulouse était de 33 degrés, soit très inférieure à celles constatées dans les derniers jours, qui ont parfois dépassé les 40 degrés. Nous avons mesuré en différents endroits les températures dans les bureaux avec les thermomètres disponibles et il a été relevé les températures suivantes (cf photographies des thermomètres) : 25,8 ; 28 ; 29 degrés ; 29,5 degrés. Une mesure a également été effectuée dans la pièce la plus agréable en matière de température : le « grand amphithéâtre » . Elle s'élevait à 24 degrés. Questionné par le représentant des personnels sur cette différence de quatre degrés constatée de part et d'autre d'un couloir, le technicien de maintenance a répondu : "Cette pièce a un volume beaucoup plus important que les bureaux et le dispositif de rafraîchissement y a donc une puissance de sortie plus importante". À la question : "Est-ce que votre réponse sous-entend qu'il serait possible techniquement d'augmenter la puissance de sortie du système dans les bureaux de l'autre côté du couloir ?", il a répondu : "Je ne peux pas vous dire". Notre sentiment a été que c'était une consigne.
- Il a été constaté dans le bureau de la comptabilité du SIE que les deux bouches de sortie du système d'aération ne délivraient pas le même rafraîchissement dans la pièce. Les collègues ont expliqué que la société de maintenance était passée à de multiples reprises mais affirmait que les deux fonctionnaient de manière identique. La température relevée dans cette pièce du côté où la bouche de sortie semble

dysfonctionnelle est de 29,5 degrés (cf photo). Les collègues de ce service sont, à juste titre, excédés de la situation de travail qui leur est infligée.

- A la comptabilité de la trésorerie de Toulouse amendes et dans les chemins de fuite des boxes d'accueil, dans la salle réunion de la DRFiP, il règne des températures excessives (et la liste n'est pas exhaustive)
- Les bureaux dans lesquels les volets roulants extérieurs de couleur rouge existent sont ceux dans lesquels les températures les moins hautes sont relevées (par exemple, 25,8 degrés dans le bureau du recouvrement du SIP, cf photo)
- Le réglage de la lumière et de la régulation de la température par un boîtier électronique situé à l'entrée de chaque bureau est totalement dysfonctionnel. Par exemple, dans le bureau du recouvrement du SIP, les agent-es ont expliqué qu'il leur fallait actionner le boîtier toutes les 13 minutes pour rallumer la lumière et réenclencher le rafraîchissement (ou le chauffage en hiver). Par ailleurs, il a été dénoncé le fait que le déclenchement du rafraîchissement ne s'enclenche pas automatiquement à 6h le matin ou lors de la pause méridienne, occasionnant des températures de 28 à 30 degrés lors de l'arrivée des collègues dans le service.
- Le positionnement des capteurs qui régissent le fonctionnement des boîtiers ainsi que des doutes sur leur fonctionnement réel ont été soulevés. Le fait que ces capteurs soient éloignés des fenêtres, principale source de chaleur, interroge les agent-es sur la qualité de la régulation et son résultat effectif dans la pièce.
- Les collègues qui exercent la mission d'accueil ont dénoncé la chaleur qui règne dans le hall d'accueil et plus particulièrement dans les boxes d'accueil secondaires.
- Le fait qu'on ne puisse utiliser à sa guise les fenêtres (limiteurs d'ouverture et partie droite des fenêtres à doubles vantaux qui ne doit pas être ouverte) irrite fortement les collègues. L'accusation du secrétaire général de la préfecture en réunion avec les représentants des personnels de "mauvaise utilisation de la fenêtre" en explication de la chute de la fenêtre sans la cour, reprise par la DRFiP 31, les a particulièrement excédés.
- La température constatée par les agents qui officient dans la salle de tri du courrier de l'ensemble de la DRFiP a été particulièrement signalée (nous n'avons pas eu le temps de nous y rendre)
- Les vieux ventilateurs-colonnes fournis par la direction suite à la procédure d'alerte sont peu efficaces, dysfonctionnent, voire ne fonctionnent pas.

2/ Les préconisations

À l'aune de ces constats, les représentant-es de la formation spécialisée demandent la mise en œuvre des dispositions suivantes :

- la mise à disposition du dossier technique de rafraîchissement des locaux et une réunion avec la préfecture et la société Agile, afin de déterminer quelles sont les marges de manœuvre pour obtenir dans les bureaux une température équivalente à celle constatée dans le "grand amphithéâtre", soit 24 degrés.
- la communication du dossier technique relatif aux fenêtres, ainsi qu'au cahier des charges techniques mentionnant les conditions d'utilisation des fenêtres.

Concernant ces deux points, si la communication et le débat sur ces éléments n'est pas rendu possible par la préfecture et la DRFiP 31, la formation spécialisée votera le recours à deux expertises externes, conformément à l'article du décret précité.

- dans l'urgence, la fourniture de ventilateurs de qualité permettant, dans l'attente d'une solution de rafraîchissement pérenne, le travail dans des conditions moins dégradées.

- urgemment également, la mise en place d'horaires aménagés 7h – 13h ou 7h15 – 12h15 sans rattrapage horaire, comme cela était le cas pendant une période à l'ancienne Cité administrative
- sans attendre, la reprogrammation des boîtiers électroniques de gestion de la lumière et de la température afin que dès 6h du matin, le rafraichissement s'enclenche et qu'il n'y ait pas d'interruption jusqu'à 19h le soir. De plus, la lumière doit être maintenue en fonctionnement afin que les collègues n'aient pas à se lever tous les quarts d'heure pour la rallumer.
- une expertise technique de l'accueil afin d'étudier la manière d'améliorer les conditions de travail des personnels, en matière d'espace et de température.
- étudier la possibilité d'installation de bouches de rafraichissement supplémentaires dans les bureaux et à l'accueil
- programmer une visite de la formation spécialisée à la Cité administrative en compagnie de représentants d'Agile et de la préfecture
- installer des volets roulants sur toutes les fenêtres qui n'en sont pas équipées, après une étude technique du matériel.
- l'étude d'un système qui diminue l'impact du soleil sur les vitres (film...)
- lancer une étude prospective sur la climatisation du site de la Cité pour préparer l'avenir.